

orphelin célibataire de moins de 21 ans; paiement total en espèces, à l'époque du traité: \$700.00; versement annuel d'intérêts provenant de la vente des terres; mêmes droits de pêche que ceux dont jouissaient les colons de race blanche.

**Traités conclus après
la Confédération**

Traité no 1

Le 3 août 1871 -- Chippewas (Ojibways) Cris des Marais et autres Indiens, région sud du Manitoba axée sur les districts de Portage-la-Prairie et de Winnipeg.

Promesses des Indiens

Observer les conditions du traité; maintenir la paix; respecter les personnes et les biens matériels des gens. (Même promesse lors des traités subséquents, en plus de celle d'aider à traduire en justice les délinquants indiens).

Engagements de l'État

Réserves, 160 acres par famille de cinq membres, plus une étendue additionnelle de 25 milles carrés; réglementation du commerce des spiritueux; entretien d'une école dans chaque réserve; service de commissaires chargés du recensement.

Rente

Paiement initial de \$3.00 porté à \$5.00 en 1875; chefs, \$25.00, sous-chefs, \$15.00; don d'un complet à chacun des chefs et des sous-chefs, tous les trois ans.